



## REGLEMENT DU CIRCUIT DEPARTEMENTAL CSO 2022

### LABELLISE FFE

### PONEY / CHEVAL

Le CDE 16 organise en 2022, un circuit départemental de sauts d'obstacles labellisé, avec l'aide de la FFE, par étapes (poney et cheval). Cinq organisateurs ont été sollicités :

- FLAMENAC.....27 MARS
- ECURIES DE FLORE.....1 MAI
- BARBEZIEUX.....15 MAI
- ETRIER CHARENTAIS.....29 MAI
- BOISROND.....5 JUIN

A noter que tous ces concours, serviront de support de qualification, à la fois, aux finales du « label » et du championnat, ainsi qu'à La Rochefoucauld et Lamotte Beuvron, pour qui les points compteront double. Finales qui auront lieu à Boisrond le 5 juin 2022.

#### **Article 1 Conditions de participation**

Le circuit départemental est ouvert à tous les cavaliers titulaires d'une licence de compétition « club » 2022 prise au sein d'une structure affiliée à la FFE sur le territoire de la Charente. Les cavaliers des autres départements peuvent participer aux épreuves des différentes étapes, mais ne participeront pas au classement du championnat.

#### **Article 2 Engagements**

Chaque engagement se fait sur le S.I.F. au prix identique de 15 € pour toutes les épreuves et toutes les étapes.

#### **Article 3 Participation des cavaliers**

Chaque cavalier peut être engagé sur plusieurs niveaux, mais seuls les points marqués dans le niveau le plus élevé seront comptabilisés. (Sauf si les points marqués dans le niveau le plus élevé ne sont que des points de participation).

#### **Article 4 Epreuves comptant pour le circuit labellisé FFE.**

<u>CIRCUIT PONEY</u>	<u>CIRCUIT CLUB</u>
CLUB 4 (B-C-D)	CLUB 4 (E)
PONEY 3	CLUB 3 (E)
CLUB 3 (B-C-D)	CLUB 2
PONEY 2	CLUB 1
PONEY 1	CLUB ELITE
PONEY ELITE	

Le programme de chaque étape comportera les autres épreuves habituelles, mais seules, celles énoncées ci-dessus seront labellisées.

## Article 5 Barème des épreuves et calcul des points

- Le Barème A à temps différé est choisi pour toutes les épreuves comptant pour le circuit
- Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve dans la limite du règlement général fédéral, mais seul son meilleur classement sera retenu, les cavaliers suivants remontant au classement pour le calcul des points.
- A chaque épreuve comptant pour le circuit, il sera attribué :

CLASSEMENT	POINTS
1er	15
2 <sup>ème</sup>	12
3 <sup>ème</sup>	10
4 <sup>ème</sup>	8
5 <sup>ème</sup>	7
6 <sup>ème</sup>	6
7 <sup>ème</sup>	5
8 <sup>ème</sup>	4
9 <sup>ème</sup>	3
10 <sup>ème</sup>	2

Au-delà de la 10<sup>ème</sup> place : 1 point de participation

## Article 6 Classement du championnat

- Toutes les étapes, ainsi que l'épreuve finale, seront dotées du même nombre de points.
- Le classement final tiendra compte des 3 meilleurs résultats pour chaque cavalier (indépendamment de sa monture) auxquels se rajouteront les points enregistrés pour la finale.
- En cas d'égalité de points, les cavaliers seront départagés par leur classement lors de l'épreuve finale.
- Pour tout litige, le règlement officiel de la FFE fera foi.

NB : La finale de Boisrond est obligatoire pour prétendre au classement final du Championnat Départemental.